



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Concours d'agrégation externe
de langue et culture japonaises

— session 2013 —

Sommaire

| | |
|--|-------|
| Introduction | p. 3 |
| Définition des épreuves | p. 4 |
| Programme 2013 | p. 6 |
| Épreuves d'admissibilité | p. 8 |
| Dissertation en français | p. 8 |
| Commentaire en langue japonaise | p. 10 |
| Traduction en japonais | p. 13 |
| Version | p. 18 |
| Commentaire grammatical | p. 23 |
| Épreuves d'admission | p. 28 |
| Leçon en français | p. 28 |
| Épreuves en deux parties | p. 30 |
| Traduction et analyse d'un texte en japonais classique | p. 30 |
| Épreuve en japonais | p. 32 |
| Conclusion | p. 34 |

Introduction

C'est pour la seizième fois de son histoire que le concours d'agrégation externe de langue et culture japonaises a été organisé en 2013, avec deux postes à pourvoir.

Pour mémoire, voici l'historique des postes offerts depuis la fondation du concours en 1984.

| | |
|------|--------------------------|
| 1985 | 2 |
| 1986 | 2 |
| 1988 | 2 |
| 1990 | 2 |
| 1992 | 2 |
| 1994 | 2 |
| 1996 | 2 |
| 1998 | 2 |
| 2000 | 4 |
| 2001 | 4 (un seul poste pourvu) |
| 2003 | 1 |
| 2006 | 1 |
| 2010 | 1 |
| 2011 | 1 |
| 2012 | 1 |
| 2013 | 2 |

16 candidats étaient inscrits au concours pour cette session 2013.

9 candidats (dont 7 à toutes les épreuves) se sont présentés aux épreuves écrites d'admissibilité, organisées dans les académies du 19 au 22 mars 2013.

Conformément aux textes en vigueur, le jury a retenu cinq candidats pour les épreuves orales d'admission qui se sont déroulées à Paris, à la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (Bulac), 65 rue des Grands Moulins, 75013 Paris, les 18, 19 et 20 juin 2013.

Entre octobre 2012 et février 2013, une préparation composée d'un ensemble de cours a été organisée conjointement par l'Inalco et l'Université Paris Diderot. Pour faciliter l'accès de cette préparation aux candidats qui, pour des raisons professionnelles ou d'éloignement par rapport à Paris, ne peuvent venir en semaine, les cours ont été mis en place les samedis.

Le jury était composé de :

Monsieur Jean Bazantay (Professeur agrégé à l'université d'Orléans)
 Madame Noriko Berlinguez (Maître de conférences à l'université Lille 3)
 Madame Claire-Akiko Brisset (Maître de conférences à l'université Paris Diderot)
 Madame Guibourg Delamotte (Maître de conférences à l'Inalco)
 Monsieur Michael Lucken (Professeur à l'Inalco), vice-président du jury
 Monsieur Sumikazu Nishio (Maître de conférences à l'Inalco)
 Madame Cécile Sakai (Professeur à l'université Paris Diderot), présidente du jury

Rappel de la définition des épreuves d'après les textes réglementaires (arrêté du 28 décembre 2009, voir <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>)

A. - Epreuves écrites d'admissibilité

1° Une dissertation en français portant sur un sujet de littérature dans le cadre d'un programme (durée : sept heures ; coefficient 3).

2° Un commentaire de texte en langue japonaise sur un sujet d'histoire du Japon ou de civilisation du Japon contemporain dans le cadre d'un programme (durée : sept heures ; coefficient 3).

3° Traduction en japonais d'un texte en français hors programme se rapportant à l'histoire du Japon ou à la civilisation du Japon contemporain (durée : quatre heures ; coefficient 2).

4° Une version d'un texte hors programme, suivie d'un commentaire grammatical (durée : six heures ; coefficient 3).

Pour les épreuves 2°, 3° et 4°, un dictionnaire unilingue et un dictionnaire en langue japonaise de caractères chinois, sous format papier et indiqués par le jury, peuvent être utilisés par les candidats, qui doivent se munir eux-mêmes de ces dictionnaires.

B. - Epreuves orales d'admission

1° Une leçon en français portant, au choix du candidat formulé au moment de l'inscription, soit sur une question de littérature, soit sur une question d'histoire et de civilisation du Japon, dans le cadre du programme (durée de la préparation : cinq heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum ; coefficient 4).

2° L'épreuve se déroule en deux parties. La première partie est notée sur 15 points, la seconde sur 5 points (durée de la préparation : quatre heures et dix minutes ; durée de l'épreuve : une heure et cinq minutes maximum ; coefficient 4).

Première partie : traduction et analyse en français d'un texte en japonais classique au programme (exposé et entretien : quarante-cinq minutes maximum).

Seconde partie : interrogation en français portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes). Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006. L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

3° Epreuve en japonais : interprétation et présentation d'informations à partir de documents hors programme en français et/ou en japonais, suivies d'un entretien (durée de la préparation :

cinq heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [interprétation et présentation d'informations : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum] ; coefficient 5).

Pour la préparation des épreuves orales, les candidats ont accès aux dictionnaires de la bibliothèque du concours (sélection de dictionnaires et d'ouvrages de référence définie par le jury).

La maîtrise de la langue française, comme celle de la langue japonaise, est prise en compte dans la notation des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le programme des épreuves du concours fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale (voir site du Ministère).

* Nous rappelons que, dans le cadre de la réforme des concours d'enseignement, les candidats doivent être titulaires d'un Master 2 au moment du concours. Compte tenu des évolutions en cours, il est vivement recommandé de s'informer le plus précisément possible, en se connectant régulièrement sur le site de l'Education nationale.

Rappel du programme 2013

Attention : le programme est partiellement modifié pour la session 2014 (voir <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>)

A. - Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve 1 - Dissertation en français portant sur un sujet de littérature (durée : sept heures ; coefficient 3).

Textes au programme :

- Yanagita Kunio, *Tôno monogatari*, Shûeisha bunko, 1991 (et rééditions).
- Abe Kôbô, *Suna no onna*, Shinchô bunko, 1981 (et rééditions).
- Abe Kôbô, *Moetsukita chizu*, Shinchô bunko, 1980 (et rééditions).

Épreuve 2 - Commentaire de texte en langue japonaise sur un sujet d'histoire du Japon ou sur la civilisation du Japon contemporain (durée : sept heures ; coefficient 3).

Thèmes au programme :

- La « démocratie de Taishô », à partir de l'ouvrage de Narita Ryûichi, *Taishô demokurashî*, Iwanami shoten, Iwanami shinsho, 2007.
- Le couple et le mariage dans le Japon contemporain : réalités et discours, à partir de l'ouvrage de Yamada Masahiro, « *Konkatsu* » *genshō no shakaigaku. Nihon no haigūsha sentaku no ima*, Tôyô keizai shinpōsha, 2010.

Bibliographie de base pour le sujet d'histoire du Japon :

- Hayami Akira et Kojima Miyoko, *Taishô demogurafî. Rekishi jinkôgaku de mita kyôkan no jidai*, Bungei shunjû, Bunshun bunko, 2004.
- Matsuo Takayoshi, *Taishô demokurashî*, Iwanami shoten, 2001.
- Andrew Gordon, *Labor and Imperial Democracy in Prewar Japan*, Berkeley, Los Angeles, University of California Press, 1992.
- Harry D. Harootunian, *Overcome by Modernity: History, Culture, and Community in Interwar Japan*, Princeton, Princeton University Press, 2000.
- Jean-Jacques Tschudin and Claude Hamon (ed.), *La Modernité à l'horizon: La culture populaire dans le Japon des années vingt*, Arles, Editions Philippe Picquier, 2004.

Bibliographie de base pour le sujet sur la civilisation du Japon contemporain :

- François de Singly, *Sociologie de la famille contemporaine*, Armand Colin, 2005.
- Harald Fuess, *Divorce in Japan. Family, Gender and the State*, Stanford University Press, 2004.
- Ochiai Emiko, *Kindai kazoku no magariado*, Kadokawa shoten, 2000.
- Ueno Chizuko, *Kindai kazoku no seiritsu to shûen*, Iwanami shoten, 1994.

B. - Épreuves orales d'admission

Épreuve 1 - Une leçon en français portant au choix du candidat formulé au moment de l'inscription, soit sur une question de littérature, soit sur une question d'histoire et de

civilisation du Japon, dans le cadre du programme ; (durée de la préparation : cinq heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum ; coefficient 4).

Se reporter au programme des épreuves écrites ci-dessus.

Épreuve 2 - Première partie (sur 15 points) - Traduction et analyse en français d'un texte en japonais classique

Textes au programme :

a) Ki no Tsurayuki, *Tosa nikki*

Édition retenue : *Tosa nikki, Kagerô nikki, Murasaki Shikibu nikki, Sarashina nikki*, notes et commentaires de Hasegawa Masaharu, volume 24 de la collection Shin Nihon koten bungaku taikei, Iwanami shoten, 1989 (et rééditions).

b) Sugita Genpaku, *Rangaku kotohajime*

Édition retenue : *Rangaku kotohajime*, annoté par Ogata Tomio, Iwanami kurashikku n° 28, Iwanami shoten, 1983.

Deuxième partie (sur 5 points) : Interrogation en français portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

Épreuve 3 - En japonais, à partir de documents en français et/ou en japonais hors programme.

Rapports sur les épreuves d'admissibilité

Remarque préalable :

Nous invitons vivement les candidats des prochaines sessions à se reporter aux indications figurant dans les Rapports des sessions 2006, 2010, 2011 et 2012 (voir <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>).

Voir aussi le site de la Société française des études japonaises (<http://sfej.asso.fr/site/Agregation2012.html#AR>), et celui de l'université Paris Diderot (<http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=LCAO&np=CONCOURS&g=m>).

Épreuve 1 – Dissertation en français portant sur un sujet de littérature (durée : sept heures ; coefficient 3) (M. L.)

Nombre de candidats ayant composé : 9

Moyenne de l'épreuve : 6,94 / 20

Répartition des notes : 2 ; 3 ; 6 ; 6,5 ; 6,5 ; 7 ; 8 ; 10 ; 13,5

Sujet : Dans quelle mesure peut-on qualifier d'originale l'approche ethnologique de Yanagita Kunio dans *Tôno monogatari* ? Situez dans le contexte de l'époque, avant de développer votre analyse.

Appréciation générale

La dissertation est un exercice peu pratiqué dans les études japonaises, ce qui se ressent fortement au niveau des copies évaluées. L'ensemble s'est révélé assez faible, une seule composition, hélas inachevée, dépassant le niveau moyen attendu.

Le premier écueil est d'ordre méthodologique. Les candidats ont du mal à circonscrire le sujet et à concevoir un plan dont chaque partie réponde à sa manière à la problématique générale. Il faut attirer l'attention des futurs candidats sur l'importance de bien définir les termes du sujet, et sur le fait que le développement doit être pensé comme un tout solidement articulé et non comme la réunion de parties sans lien les unes avec les autres.

Au-delà de l'aspect méthodologique, il est manifeste que les candidats éprouvent des difficultés à poser un problème et à le résoudre de manière précise et rationnelle. De façon générale, les candidats ont lu le sujet comme une invitation à présenter des arguments plaidant en faveur d'une originalité de l'œuvre de Yanagita. Or le sujet était beaucoup plus précis. Il y a une différence majeure entre : « En quoi *Tôno monogatari* est-elle une œuvre originale ? », qui est la question à laquelle les candidats ont de fait répondu, et le sujet proposé.

Définition du sujet

Deux qualificatifs ont une place centrale dans ce sujet : « originale » et « ethnologique ». Il importe par conséquent de bien analyser ces deux mots avant de commencer.

1) Qu'est-ce que l'ethnologie ? Une *science*, apparue au 19^{ème} siècle en même temps que la plupart des sciences humaines et sociales actuelles, qui prétend définir les caractéristiques sociales et spirituelles « générales » des peuples, par opposition à l'archéologie ou à l'histoire matérielle par exemple qui s'intéressent à l'évolution dans le temps des techniques ou des échanges. Comme toute science, elle s'appuie sur des sources vérifiables (documents écrits, objets d'art, enregistrements mécaniques, traces archéologiques). Mais l'ethnologie implique

aussi un *récit*. C'est un type de littérature qui a connu de grands succès éditoriaux aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Autour de 1900, le récit de voyage est ainsi une des formes les plus courantes sous laquelle s'exprime l'ethnologie.

2) L'originalité est ce qui possède son « origine » en soi, c'est-à-dire qui ne tire pas son origine d'un modèle extérieur, mais introduit une rupture par rapport à ce qui préexiste. Historiquement, il s'agit d'une valeur moderne qui s'affirme avec le Romantisme à la fin du 18^{ème} siècle en Europe et un siècle plus tard au Japon avec Kitamura Tōkoku par exemple.

Le sujet consistait donc à examiner : 1) « dans quelle mesure » les *Tōno monogatari* constituent-ils un type de **discours scientifique** en rupture par rapport à ce qui préexistait ? 2) « dans quelle mesure » les *Tōno monogatari* constituent-ils un type de **récit littéraire** en rupture par rapport à ce qui préexistait ?

Pour aborder ce sujet, il était utile d'avoir lu des ouvrages comme *La Pensée sauvage* de Claude Lévi-Strauss et plus encore *L'Adieu au voyage* de Vincent Debaene, un ouvrage qui aborde directement les liens entre science et littérature dans l'ethnologie et l'anthropologie et qui a fait l'objet de plusieurs journées d'étude au sein du Centre d'Etudes Japonaises de l'Inalco en 2012-2013.

Elaboration du plan

Il est très important quand on aborde une dissertation de prêter une attention soutenue à la « question ». *A fortiori* lorsqu'elle est formulée dans le sujet. Quand, dans un sujet, on trouve comme question : « Dans quelle mesure telle assertion est-elle valable ? », la réponse devra nécessairement être *mesurée*, autrement dit n'être ni complètement positive, ni complètement négative. Le développement doit donc présenter des éléments contradictoires. Cet aspect a été négligé par quasiment tous les candidats qui ont cherché à démontrer l'originalité de l'œuvre sans jamais pondérer cette thèse.

Le sujet précisait qu'il fallait situer l'œuvre dans le contexte de l'époque. Bien que tentante, la solution consistant à présenter le contexte socio-historique dans une première partie était sans doute la plus périlleuse. Car la difficulté est alors de régler le focus, de ne pas perdre de vue que la présentation du contexte n'a de sens que dans la perspective du sujet. La plupart des candidats ont eu du mal à définir ce cadre général. En l'occurrence, la présentation du contexte de l'époque devait permettre de situer l'œuvre de Yanagita sur les deux plans scientifique et littéraire au cœur du sujet, à savoir : pourquoi et comment a émergé un discours scientifique sur les peuples et les races au Japon à la fin de l'ère Meiji ? Quelle est la situation du monde littéraire au moment de la parution des *Tōno monogatari* ? Mettre l'accent sur les questions diplomatiques, militaires, politiques, sociales ou économiques était hors sujet. Il était sans doute préférable de traiter le contexte au début de chacune des parties en fonction de leur contenu.

Un premier plan, le plus simple, consistait à développer l'un après l'autre les deux aspects du sujet, déjà évoqués : 1) « dans quelle mesure » les *Tōno monogatari* constituent-ils un type de discours scientifique en rupture par rapport à ce qui préexistait ? 2) « dans quelle mesure » les *Tōno monogatari* constituent-ils un type de récit en rupture par rapport à ce qui préexistait ? Chacune des deux parties devait commencer par une analyse du contexte tel que défini ci-dessus, avant de laisser la place à une analyse autant que possible contradictoire. Une conclusion récapitulant les arguments devait permettre de répondre à la question de façon équilibrée.

Un autre plan en trois parties était possible, construit autour de la question de l'originalité. Il s'agit d'un plan dialectique, comprenant une thèse, une antithèse et une synthèse. Dans ce cas, les deux premières parties répertorient et analysent, pour l'une, les éléments qui sur les deux plans épistémologique et littéraire font que les *Tôno monogatari* s'inscrivent dans une histoire des sciences, reprennent des modèles locaux et étrangers, sont tributaires de la langue et des styles littéraires et de l'époque ; pour l'autre, les différents éléments qui distinguent cette œuvre au niveau épistémologique et littéraire. Un tel plan exigeait une synthèse qui pouvait être une analyse du paradoxe qu'il y a à rechercher l'originalité d'une démarche scientifique, alors que la science ne se mesure pas tant en termes d'originalité que de vérité.

Connaissance du texte et de la bibliographie

Les candidats ont dans l'ensemble fait preuve d'une connaissance satisfaisante du texte. Néanmoins, seuls deux candidats ont vraiment mis l'accent sur le fait que l'œuvre au programme est composée de deux parties, la première publiée en 1910 et rédigée d'après Sasaki Kizen, la seconde en 1935. La prise en compte de ces deux volets du texte aurait dû pousser les candidats à mettre l'accent, s'agissant de l'analyse du contexte, sur la période 1900-1930, plutôt que sur la période de Meiji (1868-1912).

L'apport des *Tôno monogatari* sur le plan ethnographique est l'aspect qui a été le mieux rendu. Les candidats ont une connaissance thématique des créatures décrites dans les légendes. La dimension ethnographique de ce texte a parfois fait l'objet de bonnes analyses soutenues par la lecture de sources secondaires. En revanche, le contexte scientifique (Tsuboi Shôgorô, Inoue Enryô) dans lequel a émergé ce texte est mal connu. De façon plus surprenante encore, l'histoire littéraire est très mal maîtrisée. Très rares sont les candidats qui ont su situer correctement les *Tôno monogatari* par rapport au naturalisme de Shimazaki Tôson ou aux récits fantastiques d'Izumi Kyôka.

Les candidats sont encouragés à un travail plus en profondeur sur les auteurs et les textes au programme, quitte à avoir une vision moins globale des époques concernées.

Rédaction

Un candidat dont la langue maternelle n'est pas le français a rédigé une copie vraiment faible au niveau de l'expression. Mais, de façon générale, la qualité de la rédaction est médiocre. Il y a beaucoup de fautes d'orthographe et d'erreurs de syntaxe. Le vocabulaire est pauvre, notamment le vocabulaire abstrait. On observe parfois le recours à des tournures emphatiques ou « littéraires » qui nuisent davantage à la démonstration qu'elles ne la soutiennent.

Épreuve 2 – Commentaire de texte en langue japonaise sur un sujet d'histoire du Japon ou sur la civilisation du Japon contemporain (durée : sept heures ; coefficient 3) (N. B.)

Nombre de candidats ayant composé : 7

Moyenne de l'épreuve : 10,5 /20

Répartition des notes : 4 ; 8 ; 11 ; 12 ; 12 ; 13 ; 13,5.

(Sujet disponible :

<http://www.education.gouv.fr/cid67061/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-des-concours-de-l-agregation-de-la-session-2013.html>)

Définition du sujet

Le texte proposé était extrait de l'ouvrage au programme de l'historien Narita Ryûichi, *Taishô demokurashî* [大正デモクラシー] (Iwanami shoten, Iwanami shinsho, 2007). Situé au Chapitre 2 intitulé « la Première Guerre mondiale et les mutations de la société » [第1次世界大戦と社会の変容], le passage porte sur la naissance du concept de *shufu*, maîtresse de maison [主婦への自覚] (identification / prise de conscience en tant que *shufu*). Il est à noter que, pour exposer cette question, l'attention de l'auteur a porté sur la parution du magazine féminin *Shufu no tomo*. C'est donc sur la signification de ce nouveau média que doivent également s'interroger les candidats. En effet, si ce magazine pouvait répondre aux besoins de certaines femmes en quête d'identité dans la société, il a aussi joué un rôle pédagogique pour inciter les femmes à adopter le modèle social de la *shufu*. Or, la plupart des candidats n'ont pas abordé la fonction sociale du magazine, ce qui a manqué à l'argumentation du commentaire en sciences humaines et sociales. Il s'ensuit que beaucoup de copies, en décrivant principalement les généralités de la démocratie de *Taishô* ou la situation des femmes de l'époque, ont frôlé le hors sujet, en négligeant d'évoquer le mécanisme de production de la notion de *shufu* ainsi que la portée de cette nouvelle catégorie dans le mouvement d'émancipation des femmes. Le risque est celui d'un traitement réducteur de l'analyse du texte, pouvant ainsi aller jusqu'au hors sujet.

Pour rédiger un bon commentaire, il est indispensable de partir d'une compréhension approfondie du sujet. Or beaucoup de candidats, au lieu de cerner le sujet, s'en sont écartés, ce qui nous laisse penser – encore une fois – que l'exercice du commentaire leur échappe ou presque. L'extrait était relativement court par rapport à celui des années précédentes, mais les candidats n'ont pas su travailler le commentaire qui exigeait de dégager le sujet, de l'analyser et d'en saisir la portée. C'est seulement dans une seconde étape, après avoir centré leur réflexion sur le sujet principal, que les candidats doivent développer la contextualisation, évidemment indispensable pour le commentaire d'histoire, afin de faciliter en retour une meilleure évaluation du sujet.

Contextualisation et lecture critique

Après avoir identifié et mis en lumière le sujet, les copies jugées satisfaisantes sont parvenues à déceler le caractère ambigu de cette nouvelle catégorie de femmes, en reliant le sort de ces *shufu* à des thématiques élargies telles que le rôle des femmes dans la famille et dans la société et l'évolution de la situation des femmes dans les discours et les pratiques à l'époque de la démocratie de *Taishô*. S'agissant d'un texte plutôt factuel, les points de controverse étaient peu nombreux. Toutefois, pour un commentaire de texte relevant des sciences humaines et sociales, il aurait été judicieux d'adopter une lecture critique, en réfléchissant sur les processus de construction de ces nouvelles *shufu*, et en s'interrogeant sur le bien-fondé des arguments de l'auteur.

Aussi, on s'attendait logiquement à ce que les candidats étudient la conclusion présentée par l'historien, qui met en avant les ambiguïtés de la condition féminine. Avec un champ d'action strictement limité à l'espace du foyer, la *shufu* était perçue à la fois comme une gestionnaire responsable mais aussi une prisonnière du foyer. Gardienne de la sphère privée, elle est par définition exclue de la sphère publique, chasse gardée de l'homme. Cette répartition des rôles hommes – femmes est de plus assortie d'un discours normatif. Si le constat de l'auteur semble raisonnablement convaincant, peut-on trouver d'autres faits et chiffres appuyant son analyse ? Ou, au contraire, peut-on déceler dans son argumentation des failles ou des lacunes qui empêcheraient la validation scientifique ? Comment peut-on interpréter et resituer historiquement la réorganisation de l'attribution des rôles dans la perspective de la démocratie de *Taishô* ?

Plan et qualité de la langue japonaise

L'introduction et la conclusion, rédigées avec soin dans la plupart de copies, témoignent du sérieux des candidats ayant suivi les consignes des rapports de jury précédents. En revanche, les transitions entre les différentes parties sont souvent maladroites, voire inexistantes : les candidats des prochaines sessions devront travailler sur cette question.

Concernant la qualité de l'expression en japonais, les fautes lexicales et grammaticales nuisent grandement à la précision du sens du commentaire et ont été sanctionnées en conséquence. Dans certains cas, la confusion entre verbes transitifs et verbes intransitifs, les erreurs de construction des formes factitives et passives, les particules mal choisies, etc. donnent l'impression de copies d'un niveau linguistiquement médiocre. Ces faiblesses ne sauraient être compensées par une réelle qualité d'argumentation. Il est donc impératif pour certains candidats de revoir la grammaire japonaise, de travailler de façon systématique le japonais écrit, pour pouvoir présenter une copie de qualité.

En résumé :

Il faut donc rappeler que l'exercice du commentaire consiste avant tout à lire attentivement le texte proposé afin d'en dégager le sujet et d'agencer intelligemment son raisonnement autour de la thématique centrale. Tout développement doit être justifié pour contribuer à une meilleure compréhension du sujet. Enfin, les candidats doivent apporter plus de soin à la qualité de l'expression écrite en japonais.

Épreuve 3 – Traduction en japonais d'un texte en français hors-programme se rapportant à l'histoire du Japon ou à la civilisation du Japon contemporain (durée : quatre heures ; coefficient 2) (S. N. et N. B.)

Nombre de candidats ayant composé : 7

Moyenne de l'épreuve : 9 /20

Répartition des notes : 4 ; 7,5 ; 8 ; 9,5 ; 10 ; 10,5 ; 14.

Sujet :

Très tôt, les lettrés japonais ont considéré que la violente prise du pouvoir par les guerriers à la fin du XIIe siècle représentait une coupure dans l'histoire de ce pays. A côté de l'ancienne cour impériale se mettait en place une nouvelle forme de domination incarnée dans le régime shôgunal. Missionnaires jésuites puis marchands hollandais continuèrent à montrer que la société japonaise était d'une nature profondément guerrière si bien qu'au milieu du XIXe siècle se répandit l'idée en Occident que le Japon connaissait une « société féodale » dominée par les samouraïs. C'est contre cette société féodale, perçue comme une entrave au progrès, que s'affirme la restauration impériale de Meiji conçue comme un retour à un Etat fort et centralisé.

Au début du XXe siècle, les historiens japonais reprennent cette idée d'une période féodale de l'histoire japonaise mais dans un objectif nationaliste : montrer que l'histoire de leur pays est radicalement différente de celle de la Chine – censée ne pas avoir connu de guerriers – et finalement proche de celle de l'Europe. Les samouraïs deviennent les chevaliers du Japon et le *bushidô* un code de chevalerie. La comparaison des institutions féodales Europe/Japon devient l'exercice favori de certains historiens jusque dans les années 1960, les historiens marxistes n'étant d'ailleurs pas les derniers à vouloir repérer dans le Japon médiéval un « mode de production féodal ». Par-delà les vicissitudes d'un concept encore largement opératoire, il convient de se demander quelles furent les caractéristiques de ces classes guerrières de l'époque médiévale en s'interrogeant sur la nature de l'Etat japonais et des rapports de domination qu'il entretenait alors.

Pierre-François Souyri, *Nouvelle histoire du Japon*, Paris, Perrin, 2010.

Documents autorisés :

- dictionnaire *Kôjien*, Iwanami shoten, 1983, et rééditions ;
- dictionnaire *Taishûkan kango shinjiten*, Taishûkan, 2001, et rééditions.

Tout autre document ou dictionnaire, ainsi que tout matériel électronique, est rigoureusement interdit.

* * * * *

Commentaire général et propositions de corrigé

Le sujet de thème proposé cette année traite du système féodal dans la période médiévale au Japon, et examine comment une certaine vision occidentale de ce système a pu influencer sur la représentation de l'Etat japonais dans les siècles qui ont suivi, y compris la période moderne. Dans l'ensemble, les candidats ont compris le texte, mais ils n'ont pas toujours disposé des connaissances et du lexique historiques nécessaires en japonais pour pouvoir procéder à une bonne traduction. Parmi les sept copies, cinq ont reçu des notes allant de 7,5 à 10,5 sur 20 ; aucune copie n'a atteint le niveau d'excellence espéré.

On pourra lire ci-dessous les remarques ponctuelles des correcteurs, déclinées phrase par phrase.

Très tôt, les lettrés japonais ont considéré que la violente prise du pouvoir par les guerriers à la fin du XIIe siècle représentait une coupure dans l'histoire de ce pays.

十二世紀末の武士による政権剥奪は、早くから日本人知識層により、日本の歴史における節目をなす大きな転機であると見做されてきた。

▶ les lettrés japonais: 「文人」と「文化人/知識人」との混乱が目立つ。

▶ (la) violente (prise du pouvoir par ...): この形容詞は、変化が社会にとって急で大きなものだった、という解釈も、新しい政権の誕生が多くの戦を経て行われたという解釈もありえようが、「激しい、暴力的、乱暴な」などの形容詞では訳し切れない表現であるので、それなりの工夫が必要となる。

A côté de l'ancienne cour impériale se mettait en place une nouvelle forme de domination incarnée dans le régime shōgunal.

以降、古来からの朝廷が翳りをみせていくなか、将軍家を中心とする新たな支配層が台頭し、権力基盤を固めていったからである。

▶ A côté de: 歴史的に天皇を中心とする朝廷が実権を失い、将軍を中心とする幕府政権が中心となっていったことを「～の傍ら、～の側、～の横、～と並ぶ」などの訳で表現することは難しい。

ここで「側・横」を用いることは明らかな語義上の間違いである。

▶ se mettait en place: この動詞の半過去が表すアスペクトを訳すには、日本語では「～ていく」などが適当であるが、そのような表現を使いこなせている例が少なかった。

Missionnaires jésuites puis marchands hollandais continuèrent à montrer que la société japonaise était d'une nature profondément guerrière si bien qu'au milieu du XIXe siècle se répandit l'idée en Occident que le Japon connaissait une «société féodale» dominée par les samourais.

そして、イエズス会宣教師やオランダ商人によって、日本社会がいかに徹底した武家統治による国家であるか（という事実）が次々と伝えられ、十九世紀半ばになると、日本が武士の支配する「封建社会」であるという見方は西洋に於いても広まっていた。

▶ missionnaires jésuites: 「宣教師」という言葉をよく知らないのに気づく

▶ hollandais: 「オランダ」を「ホランダ」と書く、口語能力不足・読書量の不足を裏付ける解答は厳しく減点した。

▶ (ils) continuèrent à (montrer): 「～し続けた」という訳はこの補助動詞の意味上、問題がある

- ▶ *d'une nature profondément guerrière*: ここは訳の難しいところだが、「武士的性格・武士的性質・武士気質」などによる形容は社会の体制や政治制度の特徴を表すには相応しくないであろう。
- ▶ *si bien que...* : 「～ので／から」による接続は意味上・文体上、不適當であろう。
- ▶ *(le Japon) connaissait*: この動詞の訳としては「知る／経験する／味わう／認知する」は不適當。

C'est contre cette société féodale, perçue comme une entrave au progrès, que s'affirme la restauration impériale de Meiji conçue comme un retour à un Etat fort et centralisé.

強い中央集権国家の再建を掲げる明治維新の王政復古は、この封建社会が国の進歩を妨げる足枷として捉えられたことに始まるのである。

- ▶ *s'affirmer* : この語の訳として「(明治維新／王政復古が) 主張する・容認される・確認される・遂行される」などがあつたが、どれも意味の不適當な訳であろう。
- ▶ *la restauration impériale* : ここで「*impériale*」は、「維新の王政復古」のことを差すので、「明治維新」というだけの訳では不十分である。「王政復古」という言葉を正確に使えた解答はなかった。
- ▶ *un Etat fort et centralisé* : 「強い中央集権国家」などのような、慣用からして他の表現で置き換えが不可能な表現を知っているかどうかは、日本語能力の評価の上で大切な基準となる。

Au début du XXe siècle, les historiens japonais reprennent cette idée d'une période féodale de l'histoire japonaise mais dans un objectif nationaliste : montrer que l'histoire de leur pays est radicalement différente de celle de la Chine - censée ne pas avoir connu de guerriers - et finalement proche de celle de l'Europe.

二十世紀に入り、この“日本の封建時代”という概念は、「日本という国の歴史が、武士というものが存在しなかったとされる中国のそれとはいかに異なり、ついでにはヨーロッパの歴史に通じるものである」という形で、当時の日本の歴史学者達によりナショナリズムの昂揚を目的とした再解釈を受ける。

- ▶ *reprendre (cette idée)* : この動詞は「再び問題となる・再び取り上げられる・再検討／再評価される」などの意味であり、「(考えを) 採用する・主張する」という意味ではない。
- ▶ *nationaliste* : ナショナリストというカタカナ語では日本の歴史的な背景は訳せない。

Les samourais deviennent les chevaliers du Japon et le bushidô un code de chevalerie.

こうしてサムライは日本の騎士となり、武士道という名の騎士道が生まれたのである。

- ▶ *Les samourais/ les chevaliers*: これらの語はこの文脈では抽象概念を表しており、「～達」という接辞を使うことは適當ではない。
- ▶ *code*: この言葉は「規範・標・規則」などと訳さずに、複合語として扱い「(騎士) 道」とするのが最適であろう。

▶ この文は前の文の結果として書かれているので、日本語訳ではその関係を示めすために「このようにして...のである」などの表現を加えるほうが日本語としては自然であろう。

La comparaison des institutions féodales Europe/Japon devient l'exercice favori de certains historiens jusque dans les années 1960, les historiens marxistes n'étant d'ailleurs pas les derniers à vouloir repérer dans le Japon médiéval un «mode de production féodal».

以降 1960 年代に至るまで、一部の歴史学者の間でヨーロッパと日本における封建社会の比較が盛んに行われるようになるわけであるが、中でもマルクス派史家達が中世日本の社会機構に「封建的生産様式」を認めようとしたことは言うまでもない。

▶ devenir l'exercice favori / n'être d'ailleurs pas les derniers à : この二つの修辭的表現は直訳しても良い日本語とはならないので、その文意をよく理解してなるべく自然な日本語に訳す必要がある。特に "n'étant d'ailleurs pas les derniers à" の部分の誤訳が目立った。

▶ mode de production féodal : マルクス用語であるので「封建的生産様式」が適當。

Par-delà les vicissitudes d'un concept encore largement opératoire, il convient de se demander quelles furent les caractéristiques de ces classes guerrières de l'époque médiévale en s'interrogeant sur la nature de l'Etat japonais et des rapports de domination qu'il entretenait alors.

この概念は紆余曲折を経て、現在でも広く適用され続けているわけであるが、それに囚われることなく「日本の国家の本質と当時の国家による支配構造とがどのようなものであったのか」を探り、中世日本に於ける武士階級の特徴を明らかにしていくことが大切であろう。

▶ vicissitudes : この語の訳語として「(概念／コンセプトの) 盛衰・悪徳・移り変わり・弱さ」などがあったが、いずれも意味の上で不適當であろう。

▶ un concept encore largement opératoire : ここに出てくる"concept opératoire"という表現は「不完全ながらも現在も使われている」という読みが最も適當であると思われる。したがって、文自体の訳としては「(筆者から見て) 科学的根拠の薄いまだよく理解されていない概念の解釈に拘らず、歴史的事実を踏まえた史実の記述が大切だ」という主張を組んだ訳でなければならない。

▶ alors : この副詞のスコープに"l'Etat japonais"も含まれるのかどうかは曖昧である。構文的にはスコープ外にあるが、筆者は「当時の国家」と書きたかったとも思われるので、そのような訳も文脈上可能であろう。

ピエール=フランソワ・スイリ『新日本史』パリ、ペラン社、2010年。

<他の異訳例>

coupure : 区分

considéré : 判定する

guerrier : 戦士

cour impériale : 天皇朝廷

lettrés : 官使、思想家

coupure : 切断

missionnaire : キリスト教の伝道者達、修道士、派遣教徒

marchand : 商売人

Europe : ヨロッパ、西洋

Restauration impériale de Meiji : 明治天皇家復興

féodal : 中紀

exercice favori : 最も好まれている趣味

vicissitudes : 悪徳

caractéristiques : 特別さ

rappports de domination : 支配の縁

Épreuve 4 – Une version d’un texte hors-programme, suivie d’un commentaire grammatical (durée : six heures ; coefficient 3) (J. B.)

Nombre de candidats ayant composé : 7

Moyenne de l’épreuve (version + grammaire) : 9,6 /20

Répartition des notes : 6 ; 7 ; 8 ; 8,5 ; 10 ; 13 ; 15.

Voir ci-dessous le détail des notes pour chaque partie de l’épreuve.

(Sujet disponible :

<http://www.education.gouv.fr/cid67061/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-des-concours-de-l-agregation-de-la-session-2013.html>)

1. Version

L’épreuve a porté sur un extrait de l’ouvrage du sociologue Yoshimi Shun’ya intitulé : *Daigaku to wa nani ka*, paru en 2011 dans la collection Iwanami shinsho.

1.1 Répartition des notes

- Note la plus haute : 14,7/ 20 (11/15)
- Note la plus basse : 5,3/20 (4/15)
- Note moyenne : 9,8/20 (7,4/15)

1.2 Appréciation générale

Les compétences évaluées dans cette épreuve sont la capacité de compréhension d’un texte japonais ainsi que les capacités rédactionnelles en français. Les correcteurs ont donc été attentifs à la fidélité de la traduction, tant sur le fond qu’au niveau du registre linguistique, et à la qualité de l’expression. Faut-il en effet rappeler qu’une bonne version est un texte naturel dans la langue cible ? Or ces deux impératifs sont parfois contradictoires et le candidat doit opérer des arbitrages pour ne pas privilégier un axe au détriment de l’autre.

Cet équilibre a sans doute été la plus grosse difficulté de l’épreuve. En effet, si le texte était d’un accès relativement aisé, le style de l’auteur fait de phrases savamment élaborées et empruntant une terminologie recherchée constituait une difficulté réelle. La trop grande fidélité au texte (restitution de tous les mots) pouvait avoir des effets désastreux en français (redondances, constructions extrêmement alambiquées voire agrammaticales), mais une trop grande liberté pouvait être interprétée comme le signe d’une compréhension approximative.

D’une manière générale, si les contresens furent somme toute assez rares, le style fut en revanche souvent lourd et maladroit. C’est le plus gros reproche que l’on pourrait adresser aux copies. Outre un problème parfois préoccupant de maîtrise de la langue française, ces lourdeurs semblent provenir d’un trop grand souci de fidélité qui a incité les candidats à traduire tous les termes. Si une traduction mot à mot est sans doute nécessaire au brouillon, les candidats auraient dû se soucier un peu plus de la qualité de l’expression en français et élaguer les éléments redondants ou superflus.

Il est donc impératif que les candidats ne perdent jamais de vue le texte final et qu’ils comprennent que la fidélité au texte ne passe pas nécessairement par la traduction de tous les mots.

1.3 Quelques brefs rappels méthodologiques

- La bonne compréhension de la phrase japonaise passe par une observation attentive de sa structure et des relations qui unissent chacun des constituants, relations qui sont signalées par les particules. Les connecteurs sont également un élément important pour la compréhension. Bon nombre de contresens ou d'incompréhensions nous semblent être le fruit d'une lecture trop rapide...
- De même, il faut faire attention à la structure et à la cohérence du texte original. Dans le texte proposé, l'auteur construisait sa démonstration par étapes successives clairement délimitées par les paragraphes. En faisant plus attention à la logique argumentative, les candidats auraient ainsi pu repérer eux-mêmes dans leurs copies un certain nombre d'incohérences.
- Beaucoup de copies ont présenté des problèmes au niveau de l'expression de la temporalité. Nous engageons les futurs candidats qui auraient un peu oublié les principes généraux d'utilisation des temps et des modes à effectuer quelques révisions. D'une manière générale, cela est également valable pour toutes les règles typographiques (emploi de la majuscule, utilisation de la ponctuation, etc.) qui pourraient encore poser quelques problèmes.
- Ne pas oublier de traduire le titre
- Si le respect du découpage des phrases n'est pas nécessaire, il faut tout de même veiller à maintenir l'organisation des paragraphes du texte original.
- Ne pas écrire de caractères japonais dans la version. En cas de nécessité, les termes japonais doivent être transcrits en *rômajî*.
- Ne pas laisser de « trous » dans la traduction. En cas d'incompréhension d'un terme ou d'un segment, il est préférable d'avoir recours à une astuce d'écriture pour offrir un texte intelligible au lecteur.

1.4. Proposition de corrigé

L'université comme média

Le second axe d'investigation de ce livre est l'université comme média¹. En d'autres termes, nous allons envisager ce lieu qu'est l'université comme un type de média au sein d'une superposition de médias allant d'équipements culturels tels que les bibliothèques, les musées ou les théâtres jusqu'à l'imprimerie et Internet. L'université a assumé une part importante du processus de production et de reproduction des connaissances, mais son action est restée cantonnée à cette partie et il faut la redéfinir au sein du paysage stratifié² de communication des savoirs d'une même époque. L'université, avant d'être un « système » de recherche et d'éducation³, est un lieu où s'exercent les actes de communication que sont « enseigner » et « apprendre ». Ces activités pratiques s'exerçant dans des lieux concrets (salle de classe, campus) et avec des moyens techniques (ouvrages, tableaux, ordinateurs), il est donc légitime de considérer l'université avant tout comme un média.

C'est au XVI^e siècle que l'université, au sein d'un ensemble encore plus large de médias⁴ où s'exerçait l'activité intellectuelle⁵, a été confrontée à sa première difficulté. Dans la première moitié du siècle précédent⁶ s'est produite une révolution déterminante dans l'histoire des connaissances de l'espèce humaine qui sont passées de la culture orale ou manuscrite à une culture transmise par le texte imprimé⁷ du fait de l'invention de l'imprimerie⁸ par Gutenberg. Cette révolution a constitué le fondement de la Réforme⁹ et des sciences modernes et bientôt, à partir d'une culture reposant sur le texte imprimé, sont apparus les grands auteurs du savoir moderne. Dans ce séisme, l'université n'a joué aucun rôle actif. Bien au contraire, alors que les intellectuels de l'époque médiévale avaient utilisé les deux médias que sont l'église (média de Dieu) et l'université (média de la raison) pour diffuser les « mots des dieux » et les « mots de la raison », dans un espace de transmission totalement différent¹⁰ de l'église ou de l'université, le nouveau système médiatique de l'imprimerie a engendré de nouveaux utilisateurs des connaissances (auteurs) qui entraînent dans leur sillage un grand nombre de lecteurs.¹¹

Par la suite, du XVII^e siècle au XVIII^e siècle, après les changements décisifs dans le système de distribution et de production de la connaissance qui ont suivi l'extraordinaire développement de l'industrie de l'édition et de la diffusion de la culture à travers les lecteurs et les librairies, l'université n'a pas cherché à transformer son organisation traditionnelle. Bien au contraire, sans proposer d'espace de dialogue se situant au-dessus des oppositions sectaires dans la Réforme de l'Eglise, elle a tardé à s'adapter à l'Humanisme et à la révolution scientifique et, empêtrée dans son attachement à l'éducation en latin au mépris des langues nationales¹², elle a complètement perdu sa place de leader dans la production intellectuelle. Dans ce nouvel environnement médiatique fondé sur la distribution du texte imprimé, ce qui manqua alors à l'université, c'est une capacité d'adaptation rapide à ces nouveaux fondements du savoir. Ceux qui firent preuve de réactivité¹³ ne furent pas les universitaires mais plutôt les intellectuels du peuple et les artistes, à commencer par les Humanistes de la Renaissance et les Encyclopédistes des Lumières¹⁴.

Cela montre que l'université à elle seule n'a pas su assurer¹⁵ au niveau le plus fondamental la formation, la diffusion et la transmission de nouvelles connaissances.

En dehors de l'université, à un niveau plus élémentaire, il y a eu une accumulation d'échanges (communication) au sein de multiples médias et le rôle de l'université est alors d'être un méta-média capable de concentrer et de traiter ces connaissances pratiques pour en faire un objet stabilisé de transmission. Or, par manque de vision, l'université de l'époque médiévale n'a pas su s'adapter au nouvel ordre né de la révolution de l'imprimerie et a échoué à se développer en système de diffusion de nouvelles connaissances à un niveau méta.

Et aujourd'hui, avec la diffusion de la numérisation et d'Internet, nous sommes confrontés à une situation semblable à celle du XVI^e siècle lorsque l'imprimerie commença à bousculer les fondements de la connaissance. À cette époque, l'édition permit la diffusion d'une somme de connaissances incomparable avec celle de l'époque où les professeurs et les étudiants voyageaient de ville en ville à la recherche de nouveaux savoirs ; elle rendit possible l'acquisition de connaissances lointaines sans déplacement. Aujourd'hui¹⁶, Internet permet l'accès à de nouvelles connaissances à l'échelle mondiale¹⁷ avec une extraordinaire facilité au regard de l'époque du document imprimé¹⁸. L'entrée dans l'ère du document imprimé a rendu nécessaires les bibliothèques pour stocker un grand nombre de livres et de revues, et les universités ont été contraintes de se doter de tels équipements annexes pour entreposer des ouvrages très spécialisés. Or, toutes les connaissances sont désormais numérisées et – à l'heure où la recherche d'un document complet sur Internet va même bientôt être possible – l'ouvrage en tant qu'exemplaire et les connaissances qu'il comporte sont distincts si bien que ces dernières sont en train d'acquérir littéralement¹⁹ le don d'ubiquité. L'université du XXI^e siècle saura-t-elle bien s'adapter à ces nouvelles relations entre médias et connaissances, différentes d'un paysage hérité du XVI^e siècle²⁰ ?

Notes

ⁱ Le sens de *communication* étant compris dans le mot *média*, il n'est pas nécessaire de traduire littéralement le terme : コミュニケーション・メディア.

ⁱⁱ La traduction de l'expression « コミュニケーション秩序の重層的な編成 » a posé de gros problèmes aux candidats. Nous proposons ici de traduire 秩序 (litt. : ordre) par *paysage*. D'une manière générale, la notion de *couche* ou *strate* (層) est récurrente dans le texte : 集積(1.3) 層(1.28), 重層(1.5), 積層(1.10).

ⁱⁱⁱ 教育研究の「制度」 : système de recherche et d'éducation.

^{iv} média (plur. médias). *Médium* constituait ici un contresens.

^v « 学知が営まれるより広いメディアの積層 » : accumulation de médias plus larges gérant des connaissances

^{vi} 前世紀 : siècle précédent. Plusieurs candidats ont traduit de manière erronée « その前世紀半ば » par « la première moitié de ce siècle ».

^{vii} Litt. : le caractère d'imprimerie.

^{viii} Litt. : *technique de l'imprimerie*.

^{ix} 宗教改革 : La Réforme.

^x 媒介 : vecteur, intermédiaire, média ; 地平 : horizon → paysage, espace. L'expression « ... 異なる媒介の地平に » signifie littéralement « *sous des horizons de transmission différents de...* ».

^{xi} Cette phrase a posé de gros problèmes à pratiquement tous les candidats. L'examen attentif des constituants était nécessaire pour éviter les contresens.

^{xii} 国民語 : langues nationales.

^{xiii} 敏感 : sensible, perspicace → rapide, réactivité

^{xiv} 啓蒙期 : Période des Lumières. 啓蒙する : « éclairer, éduquer » → diffuser des connaissances rationnelles.

^{xv} たり得ない : litt. : *incapable d'être*. たり : auxiliaire assertif appartenant à la langue classique (= de aru). 得る : auxiliaire indiquant la possibilité.

^{xvi} 他方 fait ici le « pendant » de 十六世の出版は

^{xvii} En japonais グローバル a le sens de *mondial* (cf. グローバル化 : *mondialisation*). Cette traduction est préférable à *global* car il est ici fait référence à la diffusion des connaissances à l'échelle planétaire.

^{xviii} Suggestion de traduction de 出版の時代 pour rendre l'opposition entre document imprimé et document numérique à laquelle fait ici référence l'auteur.

^{xix} Jeu de mots à partir du terme informatique ユビキタス - コンピューティング (ubiquitous computing) utilisé pour renvoyer à l'environnement numérique et aux réseaux en ligne.

^{xx} 十六世紀的 : L'adjonction du suffixe *teki* permet de construire un adjectif qui renvoie au paysage apparu au XVI^e et qui avait cours jusqu'à l'apparition d'Internet.

2. Commentaire grammatical

La question proposée était la suivante :

« Etudier dans ce texte les différents usages des démonstratifs : この、その、あの、これ、それ、あれ、ここ、そこ、あそこ »

2.1 Répartition des notes

| | | |
|------------------------|--------|---------|
| – Note la plus haute : | 16 /20 | (4/5) |
| – Note la plus basse : | 0/20 | (0/5) |
| – Note moyenne : | 9,1/20 | (2,3/5) |

2.2 Appréciation d'ensemble et conseils méthodologiques

Il est demandé aux candidats de répondre simplement et rigoureusement à la question. Il ne s'agit pas d'une épreuve de linguistique mais pas non plus d'une épreuve sans cadre théorique dans laquelle chacun pourrait présenter son propre système d'explication. Pour bien traiter cette question, les candidats doivent mobiliser les éléments théoriques pertinents et, par là-même, montrer qu'ils maîtrisent les connaissances linguistiques nécessaires pour enseigner le japonais.

Dans l'ensemble, peu de copies ont répondu aux attentes du jury. L'impression générale est que cette question a été négligée et traitée dans la précipitation dans le peu de temps qui restait après la version¹ (probablement par manque de temps, un candidat n'a pas traité cette question). Or, compte tenu de son barème (25% de la note de l'épreuve), il peut s'avérer très préjudiciable de négliger, voire de ne pas traiter cette question. Ainsi, d'un point de vue purement comptable, il aurait sans doute été plus judicieux au candidat qui n'a pas traité cette question de lui consacrer un peu de temps, quitte à ne pas terminer totalement la version. La bonne gestion du temps est ainsi un élément important de cette épreuve « double » et les futurs candidats devront veiller à réserver suffisamment de temps pour traiter la question de grammaire.

Sur le fond, les concepts mobilisés et la terminologie sont flous et peu rigoureux. Pour consolider les connaissances, il est donc conseillé de se pencher sur des ouvrages de grammaire. En cas d'hésitation sur des questions terminologiques, nous recommandons l'utilisation de la terminologie utilisée dans les référentiels de japonais.

2.3 Eléments théoriques pour le traitement de cette question

La question portait sur les emplois des mots démonstratifs *kono, sono, ano, kore, sore, are, koko, soko, asoko* dans un texte (l'intitulé précisait bien : « Etudier dans ce texte »). Il s'agit donc d'un cadre particulier dans lequel ces mots ont une valeur anaphorique (文脈指示).

Cet emploi textuel différant sensiblement de leur emploi comme démonstratifs locatifs ou de leur emploi dans la conversation, il était souhaitable de rappeler ce point et de le prendre en compte dans la réponse. Les correcteurs ont fait preuve de souplesse mais, *stricto sensu*, une copie se bornant à décrire les emplois locatifs pouvait être considérée comme hors sujet.

¹ Le sujet proposé pour la version était de longueur standard par rapport à ceux des sessions précédentes.

L'explication proposée doit en effet permettre au lecteur de comprendre les règles régissant l'usage de ces mots à l'écrit.

Dans ce type de question, un recensement systématique des occurrences est nécessaire. Celui-ci sera de préférence organisé par type de mots (voir tableau ci-dessous). Ce préalable effectué, une bonne copie devait mentionner les points suivants :

- Présentation des spécificités distributionnelles.
Syntaxiquement, ces trois séries appartiennent à deux types différents :
 - Les déterminants du nom (parfois appelés adjectifs démonstratifs) qui s'emploient dans des constructions du type : *kono/sono/ano* + nom+ particule
 - Les mots à valeur nominale (pronoms démonstratifs) qui précèdent une particule.
- Rappel de la valeur indicielle fondamentale des éléments « *ko-so-a* » commune aux trois séries.
- Explication de la différence d'emploi entre les séries pronominales *kore/ sore/ are* et *koko/ soko/ asoko*.

Concernant plus spécifiquement les emplois textuels plus spécifiques, ils peuvent être ramenés aux quelques règles ci-dessous.

1. L'emploi anaphorique des mots commençant par *a* est assez rare dans les écrits. On peut le vérifier par leur absence dans ce texte. À l'oral où ils sont souvent connotés, ces termes servent à reprendre quelque chose de connu par les protagonistes.
2. Dans des textes, pour reprendre un élément déjà apparu, on utilise généralement les termes de la série *so*. L'emploi de *ko* relève de cas particuliers (voir : 4, 5, 6 ci-dessous).
3. Pour reprendre un élément X déjà mentionné juste avant pour le mettre en relation avec un autre élément Y dans un rapport du type « X *no* Y », on remplace X par *so* «*so no* Y ».
4. Les termes commençant par *ko* s'emploient pour reprendre quelque chose que l'on veut souligner ou sur lequel on souhaite attirer l'attention (文脈焦点). Ce concept de focus (焦点) est très important pour expliquer les emplois de *ko* par rapport à *so* qui a valeur de simple anaphorique. Il s'agit d'une utilisation métonymique de l'emploi spatial par lequel les termes de la série *ko* servent à désigner les choses que l'on a devant soi. Par exemple, pour désigner le texte que l'on est en train d'écrire on emploie la série *ko* (*koko*). De la même manière, on utilisera *ko* pour faire référence au présent ou au lieu actuel où se trouve le scripteur par rapport à *so* utilisé pour faire référence au passé.
5. Pour reprendre un élément particulier (citation, tableau, schéma, etc.) cité précédemment, on utilise les termes de la série *ko*.

6. *ko* est également privilégié dans des tournures du type :

kore/ kono〜 (*ga/ keredomo*) (contenu propositionnel)
dans lesquelles l'auteur expose un préliminaire (avertissement) avant d'aborder son
sujet (il s'agit toutefois d'un emploi plutôt oral).

Liste des occurrences

Paragraphe 1

- 1. 5 その部分にすぎないのであり、
- 1. 9 それはまずメディアなのだと考えられる。

Paragraphe 2

- 1. 2 その前世紀半ば
- 1. 4 この印刷革命
- 1. 4 それどころか

Paragraphe 3

- 1. 2 それどころか
- 1. 5 この時代の大学にかけていたのは
- 1. 6 そこにおける新たな知識創成
- 1. 7 この敏感さ

Paragraphe 4

- 1. 1 ここに示されるのは
- 1. 3 大学はそのようにして
- 1. 4 この認識を欠いたため

Paragraphe 5

- 1. 7 その不可欠の付属施設として
- 1. 9 そこに書き込まれる知識
- 1. 10 この十六世紀な平地

Tableau récapitulatif

| | Adjectifs démonstratifs | Pronoms démonstratifs | Nom de lieux |
|---|---|---|--|
| こ | <u>この</u> 印刷革命は (§2 1.4) <u>この</u> 時代の大学に (§3 1.5) <u>この</u> 敏感さを備えていたのは (§3 1.7) <u>この</u> 認識を欠いたため (§4 1.4) <u>この</u> 十六世紀な平地とは (§5 1.10) | | <u>ここ</u> に示されるのは (§4 1.1) |
| そ | <u>その</u> 部分にすぎない (§1 1.5) <u>その</u> 前世紀半ば (§2 1.2) 大学は <u>その</u> ようにして (§3 1.3) <u>その</u> 不可欠の付属施設として (§5 1.7) | <u>それは</u> まずメディアなのだ (§1 1.9) <u>それ</u> どころか (§2 1.4 & §3 1.2) | <u>そこ</u> における新たな知識創成 (§3 1.6) <u>そこ</u> に書き込まれる知識 (§5 1.9) |
| あ | | | |

Pour plus de détails, nous renvoyons à l'ouvrage suivant :

- *Shiji-shi* (Kinsui S., Kimura H., Takubo Y.), *Serufu masutâ shirîzu* (4), Kuroshio shuppan, 1997.

Bilan global des épreuves d'admissibilité

Moyenne générale des sept candidats ayant composé à toutes les épreuves écrites : 8,8 /20

Répartition : note la plus élevée 10,7 ; la plus basse 4,5.

| | |
|----------|---|
| + de 10 | 3 |
| de 8 à 9 | 1 |
| - de 8 | 2 |

Moyenne aux épreuves écrites des cinq candidats admissibles : 9, 8 /20

Barre d'admissibilité (moyenne du dernier admissible) : 8, 86 /20.

Épreuves d'admission

Rappel : le total des coefficients des trois épreuves d'admission (13) est supérieur à celui des quatre épreuves d'admissibilité (11). C'est dire l'importance déterminante des épreuves orales dans ce concours destiné au recrutement de futurs enseignants.

1° Leçon en français portant, au choix du candidat formulé au moment de l'inscription, soit sur une question de littérature, soit sur une question d'histoire et de civilisation du Japon, dans le cadre du programme (durée de la préparation : cinq heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum ; coefficient 4). (G. D.)

Moyenne de l'épreuve : 11/20

Répartition des notes : de 7 à 15,5/20

Un candidat avait choisi l'option « Littérature », quatre l'option « Histoire et civilisation ».

Le candidat ayant choisi l'option « Littérature » s'est vu proposer le sujet suivant :

« A travers ses œuvres, Abe Kôbô développe une réflexion que l'on pourrait qualifier de philosophique sur la condition humaine. Développez ce sujet en vous appuyant sur *Suna no onna* et *Moetsukita chizu*. »

Les autres candidats de l'option « Histoire » se sont vus proposer les sujets suivants :

- « Histoire et sociologie du divorce au Japon. Vous traiterez ce sujet en vous appuyant sur les ouvrages de Yamada Masahiro, Ochiai Emiko et Ueno Chizuko. »
- « Conjuguer famille et emploi au Japon : l'affirmation selon laquelle « la femme japonaise ne travaille plus quand elle a des enfants » est-elle vraie ? Vous analyserez cette question en vous appuyant sur les ouvrages de Yamada Masahiro, Ochiai Emiko et Ueno Chizuko. »
- « Répression et libertés nouvelles dans la vie politique japonaise entre 1910 et 1925 : vous analyserez cette question en vous appuyant en priorité sur l'ouvrage de Matsuo Takayoshi, *Taishô demokurashî*. »
- « L'ère Taishô correspond-elle à la naissance d'une société de masse au Japon ? Vous traiterez ce sujet en vous appuyant en priorité sur les ouvrages de Narita Ryûichi et Hayami Akira. »

On rappellera qu'il est souhaitable que le candidat admissible à un concours commence par saluer le jury par des formules de rigueur.

La leçon est une épreuve dans laquelle les qualités de pédagogue du candidat doivent s'exprimer :

- le respect du temps accordé est fondamental. Vous faites une leçon et votre temps de parole doit être entièrement mis à profit, non seulement parce qu'en pratique, en tant que futur enseignant, il vous appartiendra de faire un cours dans un temps limité, en utilisant intégralement cette durée, mais aussi parce que vous disposez de 45 minutes pour convaincre le jury de votre maîtrise du sujet : il faut les mettre à profit.

- votre expression l'est tout autant : il va de soi que vous devez vous exprimer sans faire de fautes de français. Vous devez également parler distinctement, en vous adressant à l'auditoire dont vous voulez capter l'intérêt. Ces qualités sont essentielles à un futur enseignant.

Sur la forme, votre travail doit être organisé comme s'il s'agissait d'une dissertation : introduction structurée exposant la problématique (que le problème soit explicite ou sous-jacent) du sujet et annonçant un plan correspondant à la démonstration qui vous permettra de répondre habilement et de manière complète à la question posée. Il convient en effet non seulement d'avoir de bonnes idées, de bons éléments, de bonnes connaissances, mais encore de savoir les exposer et les enchaîner de manière convaincante.

Il est préférable de ne pas chercher à rédiger intégralement votre leçon : non seulement vous aurez tendance à lire vos notes, mais votre exposé sera généralement trop court et n'ayant pas de recul sur ce que vous aurez préparé, vous ne saurez plus réfléchir (par exemple repérer ce que vous avez pu omettre en complétant votre propos). Il est préférable de vous appuyer sur des notes détaillées et de développer oralement votre propos.

Il faut vous entraîner à cette prestation orale, notamment pour respecter/utiliser complètement le temps imparti.

Il est important de saisir le sujet dans son ensemble. Pour bien comprendre un sujet, bien en cerner les contours, il faut s'attacher à chacun de ses termes : tous ont leur importance.

Si des dates figurent dans le sujet, il faut les expliquer, et elles conditionneront le contenu de votre exposé.

Si plusieurs ouvrages sont cités dans le sujet, il ne faut en aucun cas organiser votre plan en abordant successivement chaque auteur et son ouvrage. Il faut au contraire adopter une approche transversale et analytique. En outre, il ne faut pas considérer que seuls les ouvrages désignés dans le sujet peuvent être cités : ils doivent l'être, mais d'autres également, et votre propre raisonnement doit s'exprimer. En effet, il ne s'agit pas de faire du commentaire de texte et d'exposer la pensée des auteurs : il faut l'utiliser pour construire votre raisonnement (ce qui ne signifie pas pour autant donner votre opinion personnelle).

Sur un sujet social à prolongements contemporains (divorce, emploi), être capable de citer des chiffres est une très bonne chose, à condition de ne pas se limiter à l'exposé de statistiques, au surplus datées. Vous avez dû, en principe, vous intéresser aux thèmes qui étaient au programme : il vous appartient de suivre l'actualité, d'avoir eu la curiosité d'actualiser au besoin des chiffres et d'avoir lu quelques articles de journaux sur ces thèmes. Il ne s'agit pas, bien entendu, de négliger d'exposer la dimension historique des sujets posés.

Veillez à ne pas faire de hors sujet et à justifier vos choix (à défaut de quoi le jury estimera que vous faites un hors sujet ou que vous parlez en tous sens sans savoir pourquoi). Ainsi, si le sujet contient un terme clé (« société de masse »), il faut en saisir le sens et l'expliquer : là encore, la compréhension de ce terme oriente la compréhension et par conséquent, le traitement du sujet. Il vous faut en effet, en introduction, justifier vos choix : pour quelle raison estimez-vous qu'il faut parler des institutions politiques, du suffrage universel, de la construction nationale, du développement de l'éducation, des syndicats, de l'apparition d'une culture de masse... dans un sujet sur la société de masse ? Pour le justifier, il faut commencer par délimiter le sujet en définissant ses termes et expliquer quel lien vous établissez entre ces diverses notions, sans quoi le jury ne pourra que présumer que vous n'avez pas les connaissances qui vous permettent de le faire.

A l'inverse, veillez à interpréter le sujet de manière non littérale et suffisamment large pour qu'il révèle son intérêt : un sujet sur le divorce doit amener à parler également du mariage. « L'affirmation selon laquelle les femmes japonaises ne travaillent pas est-elle vraie ? » devait s'interpréter au regard de ce qui précédait « Conjuguer famille et emploi » : il ne fallait pas se contenter de répondre à la question sous une forme de thèse (les femmes ne travaillent pas), anti-thèse (elles travaillent), synthèse (elles ne travaillent pas tout le temps). Il convenait d'aborder plus généralement les problèmes de carrière que rencontrent les femmes, les problèmes de garde d'enfants...

Disposer d'une bonne culture générale, voire d'une certaine érudition, est ce qui distinguera le candidat mauvais ou moyen du bon ou du très bon candidat. Ainsi, pour le sujet en littérature, commencer par citer Katô Shûichi, pour qui les Japonais utilisent la littérature pour philosopher, montrait au jury dès l'abord que le candidat distinguait littérature et philosophie et avait perçu la subtilité de la question posée.

2° Epreuve en deux parties

- Première partie :

Traduction et analyse en français d'un texte en japonais classique au programme (durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum ; coefficient 3). (C.-A. B.)

Moyenne de l'épreuve : 6,8 /15

Répartition des notes : de 4 à 10,5 /15

Deux sujets avaient été préparés à partir d'extraits des textes au programme : *Tosa nikki* et *Rangaku kotohajime*. Les candidats ont tiré au sort leur sujet.

Il était demandé de présenter brièvement l'œuvre dont l'extrait était tiré, puis de lire le texte et de le traduire. Les candidats étaient enfin invités à relever les particularités de l'extrait choisi, sur un plan grammatical, lexical, stylistique, littéraire, historique ou culturel.

Un candidat a fait preuve d'une maîtrise certaine de la langue et de la grammaire classiques (*Tosa nikki*). Ses commentaires étaient essentiellement consacrés à cet aspect du texte. Les points stylistiques ainsi que la dimension proprement littéraire de l'extrait n'ont malheureusement pas retenu son attention. Cependant son exposé a été bien mené en termes de gestion du temps et sa traduction a été particulièrement remarquable.

Les autres exposés ont montré des défauts regrettables : l'un des candidats (*Tosa nikki*) a proposé une traduction très approximative du texte. Malgré une tentative louable de présentation pédagogique et ordonnée de la grammaire classique, les commentaires étaient émaillés de nombreuses erreurs et se sont exclusivement focalisés sur les faits de langue. Le dernier candidat (*Rangaku kotohajime*) découvrait manifestement ce texte et avait préparé de façon très légère cette épreuve. Les confusions dans la lecture et dans la traduction se sont accompagnées d'erreurs grossières dans le commentaire de points de civilisation fondamentaux de l'histoire japonaise (par exemple les ambassades envoyées par la cour du Yamato dans l'empire des Tang à partir du VII^e siècle, *kentôshi*).

Une préparation efficace doit passer par l'acquisition des connaissances linguistiques de base (à l'aide, par exemple, du manuel de Jacqueline Pigeot, réédité en 2012), mais aussi par des lectures de civilisation autour des œuvres proposées. La qualité de la présentation

s'appuie, certes, sur des compétences techniques (grammaticales et lexicales), mais également sur une familiarité avec le corpus dans tous ses aspects culturels, notionnels et stylistiques. L'acquisition d'une solide culture générale pour la période concernée doit impérativement compléter l'apprentissage linguistique.

- Seconde partie : interrogation en français portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes). (M. L.)

Moyenne de l'épreuve : 4,4/5

Répartition des notes : 4, 4, 4, 5, 5

Interrogés conformément aux textes en vigueur, les candidats ont bien répondu et ont fait preuve de leur capacité à agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable. Les futurs candidats sont encouragés à lire attentivement les référentiels du ministère.

3° Epreuve en japonais : interprétation et présentation d'informations à partir de documents hors programme en français et/ou en japonais, suivies d'un entretien (durée de la préparation : cinq heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [interprétation et présentation d'informations : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum] ; coefficient 5). (C. S.)

Moyenne de l'épreuve : 10,6 /20
Répartition des notes : de 8 à 13

Sujet

次の記事を読み、日本語で解説しなさい。

Article n°1 : 自信持ち「小国主義 へ」(Ide Magoroku), extrait du journal *Mainichi* (22 mars 2013), 3 p.

Article n°2 : 「日本が好き」と言える時代 (Terada Tsuneyasu), extrait de *Voice* (mai 2013), 13 p.

Article n°3 : 産学官が連携してグローバル人材を育成するー グローバル人材の育成に向けた提言 (Ishihara Kunio), extrait de *経済Trend* (septembre 2013), 2 p.

Le dossier était composé cette année de trois articles de longueur variable, portant sur la perception du Japon par les Japonais, à travers les épreuves et évolutions actuelles, depuis la crise économique jusqu'à la mondialisation effective, en passant par la triple catastrophe de Fukushima.

Il s'agissait donc de comprendre, puis de distinguer trois points de vue sur la situation japonaise et son avenir, en tenant compte des positionnements des auteurs, de leurs intentions, de la représentativité de leur argumentation. Il va sans dire qu'une bonne connaissance des débats actuels politico-économiques, des controverses sur l'avenir du Japon, des tendances des opinions publiques, aurait permis une meilleure exploitation de ces documents.

En premier lieu, ce dossier ne pouvait d'emblée donner lieu à une synthèse, au sens de mise en commun des résultats : il s'agissait bien d'une série d'avis divergents, qu'il fallait surtout situer par rapport à l'histoire récente, et ses effets clivants sur l'échiquier politique. Ainsi, les articles d'Ide Magoroku et de Terada Tsuneyasu expriment-ils des opinions radicalement opposées, et il aurait fallu expliciter les raisons de cette divergence (positionnements politiques, appartenance à des générations différentes, etc.). L'article plus court d'Ishihara Kunio était consacré pour sa part aux perspectives d'avenir, essentiellement fondées selon l'auteur sur l'internationalisation nécessaire du Japon, nécessitant une véritable coordination entre les instances éducatives, politiques et économiques.

Un tel dossier devait donc d'abord être présenté comme un ensemble d'opinions portant sur le Japon, précisément marquées par une diversité que l'analyse des documents permettait de mettre en valeur.

Si lors de l'épreuve les candidats ont saisi l'essentiel du contenu de chaque document, en revanche l'analyse politique a fait défaut. On soulignera en particulier la nécessaire présentation des auteurs de chaque article, et la nécessaire analyse de leur bref curriculum vitae (indiqué sur chaque imprimé), dans la mesure où ces éléments sont susceptibles d'expliciter leurs argumentations. Les textes doivent être systématiquement analysés, voire décryptés (essayer de comprendre le contexte sous-jacent), et pas seulement décrits et résumés. Il fallait de plus, dans le cadre de ce dossier, passer d'une introduction générale à la présentation précise de chaque document, pour revenir en conclusion à une interprétation globale insistant sur la signification des divergences constatées. A ce dernier stade, un avis personnel pouvait être apporté en complément, pour enrichir cette conclusion.

Par ailleurs, cette épreuve exige une compétence certaine à l'oral en japonais ; les candidats non japonophones ont intérêt à s'exercer le plus souvent possible à prendre la parole en japonais dans une situation magistrale, face à un public – ce qui exige une préparation spécifique, différente des situations de conversation professionnelle ou amicale, beaucoup plus courantes. Nous insistons sur ce point : les candidats ne doivent jamais perdre de vue l'objectif de ce concours d'enseignement, nécessitant la capacité de développer avec assurance un discours organisé face à des élèves.

Bilan général des épreuves orales d'admission

Moyenne des épreuves d'admission : 10,9 /20

Moyenne générale (écrit + oral) des candidats admissibles : 10,43 /20

Barre d'admission (moyenne du deuxième candidat admis) : 11,14 /20

Conclusion

Le concours d'agrégation externe de langue et culture japonaises a été organisé en 2013, pour la quatrième année consécutive, avec deux lauréates reçues sur les cinq candidats admissibles.

Le jury était globalement satisfait du niveau des candidat(e)s, compte tenu de la difficulté du concours, nécessitant des capacités élevées et comparables en français et en japonais – tant en langue, en culture générale, que dans les différentes disciplines des sciences humaines et sociales.

On constate que trois aspects principaux restent à renforcer :

- la culture générale fait parfois défaut, précisément, aussi bien dans la connaissance de l'actualité et des principaux enjeux sociétaux aujourd'hui (se tenir informé notamment par la lecture régulière des journaux et revues japonais), que dans la maîtrise des outils théoriques et méthodologiques en général (lire les débats sur des grandes problématiques dans les champs fondamentaux de l'histoire, de la sociologie, de la littérature, etc.) ;

- la compétence didactique doit être développée, autrement dit la capacité à exposer clairement à l'écrit comme à l'oral les éléments d'analyse dans le cadre d'une démonstration destinée à convaincre le public, à structurer la réflexion ;

- enfin, les candidats doivent bien assimiler les attendus du concours, de ses exigences et contraintes spécifiques, tant à l'écrit qu'à l'oral. Ainsi on recommandera une fois de plus aux candidats la lecture extrêmement attentive des rapports de concours, publiés régulièrement depuis 2006. Les membres du jury se sont chaque fois efforcés de donner le maximum de conseils utiles, de recommandations, sur chacune des épreuves.

Dans ce contexte, force a été de constater que les fragilités récurrentes sont de nouveau apparues, comme par exemple, à l'écrit, les insuffisances de l'exposé grammatical, adossé à l'épreuve de version. Cette épreuve nécessite à la fois une bonne base de grammaire de japonais et un esprit de synthèse, sachant que le temps imparti est limité. Dans le rapport présent, comme dans les précédents rapports, cette partie grammaticale est traitée avec un soin particulier, pour précisément mieux aider les candidats. Il est rappelé par là qu'il s'agit bien d'un concours d'enseignement, avec des lauréats qui auront dans les mois suivants à transmettre leur savoir de la façon la plus efficace possible.

Par ailleurs, le jury tient à souligner l'importance que revêt ce concours, qui permet de mettre en place un enseignement de qualité dans les établissements secondaires, et de répondre ainsi aux attentes d'élèves toujours plus nombreux et passionnés. Ce concours, fondé en 1984, garantit l'excellence de l'enseignement du japonais dans les établissements où exercent les titulaires de l'agrégation, et représente pour les étudiants en japonais, nombreux dans nos universités, un horizon à atteindre parmi les métiers de l'enseignement. L'organisation régulière du concours contribue à améliorer la situation de l'enseignement du japonais dans le secondaire en France.

On peut rappeler, comme les jurys précédents en lien avec les chargés de mission auprès de l'Inspection générale, que la mise en place d'un Capes externe de japonais permettrait de compléter ce tableau, en professionnalisant davantage l'enseignement du japonais dans le secondaire, afin de résorber les situations précaires et de renforcer en l'harmonisant la formation des enseignants. Des « parcours enseignement » devraient aussi voir le jour dans certains Master d'études japonaises. Enfin, on ne saurait trop recommander le recours à la formation au long de la vie dans le domaine de la didactique : les évolutions technologiques sont rapides et concernent pour une part de nouvelles plateformes d'enseignement. Les élèves eux-mêmes sont formés depuis leur plus jeune âge dans un

environnement marqué par l'avènement du numérique. D'autres perspectives, telles que l'harmonisation européenne des niveaux de compétence linguistique, ou bien encore la mise en place des nouveaux programmes du baccalauréat, doivent également être prises en compte. Les nouvelles Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (**ESPE**), qui remplacent les IUFM à partir de la rentrée 2013, devraient apporter des réponses à la nécessité de la formation continue. Il faut également mentionner le rôle complémentaire que joue le Département d'enseignement du japonais de la Fondation du Japon, à la Maison de la Culture du Japon à Paris, avec notamment l'organisation régulière de sessions de mise à niveau technique.

En somme, le jury souhaite rappeler que le concours est un tremplin vers un très beau métier, celui de l'enseignement. Il s'agit de la transmission du savoir et du savoir-faire dans le domaine du japonais, autrement dit d'un engagement qui implique la volonté de rendre toujours plus efficace le processus, en acceptant de continuer à se perfectionner soi-même, tout au long de sa carrière. Enseigner et apprendre sont les deux faces d'une même mission.

En tant que présidente du jury 2013, je renouvelle mes félicitations aux deux lauréates agrégées, et tiens à remercier très chaleureusement les collègues membres du jury, les préparateurs, bibliothécaires, administratifs, tous les personnels qui ont contribué à la mise en place du concours – en cette année qui précède la célébration trentenaire de sa fondation.

Je n'oublie pas les autres candidats, auxquels je souhaite une meilleure chance la prochaine fois. Et je souhaite à toutes et à tous de voir leurs projets aboutir.

Paris, le 15 septembre 2013

La présidente du jury,

Cécile SAKAI
